

La g@zette

du Valbonnais

N° 120 – Décembre 2017

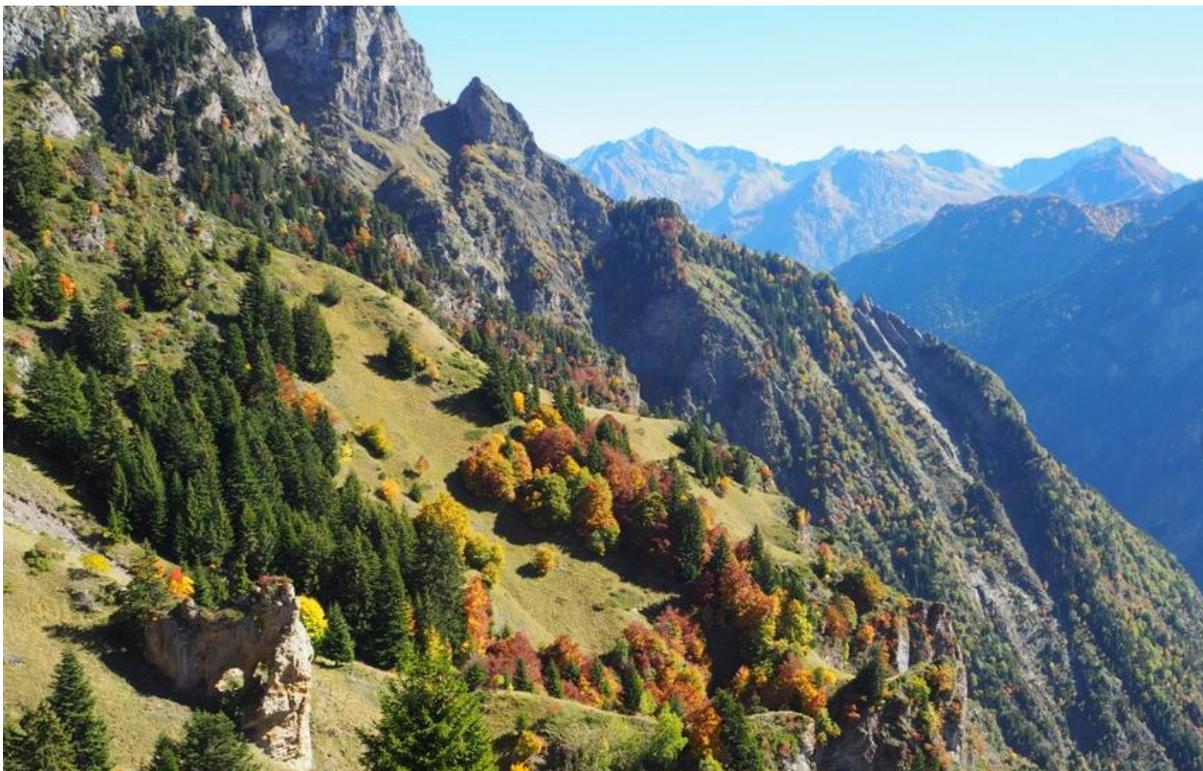
L'or de l'arche ruiniforme du Vet



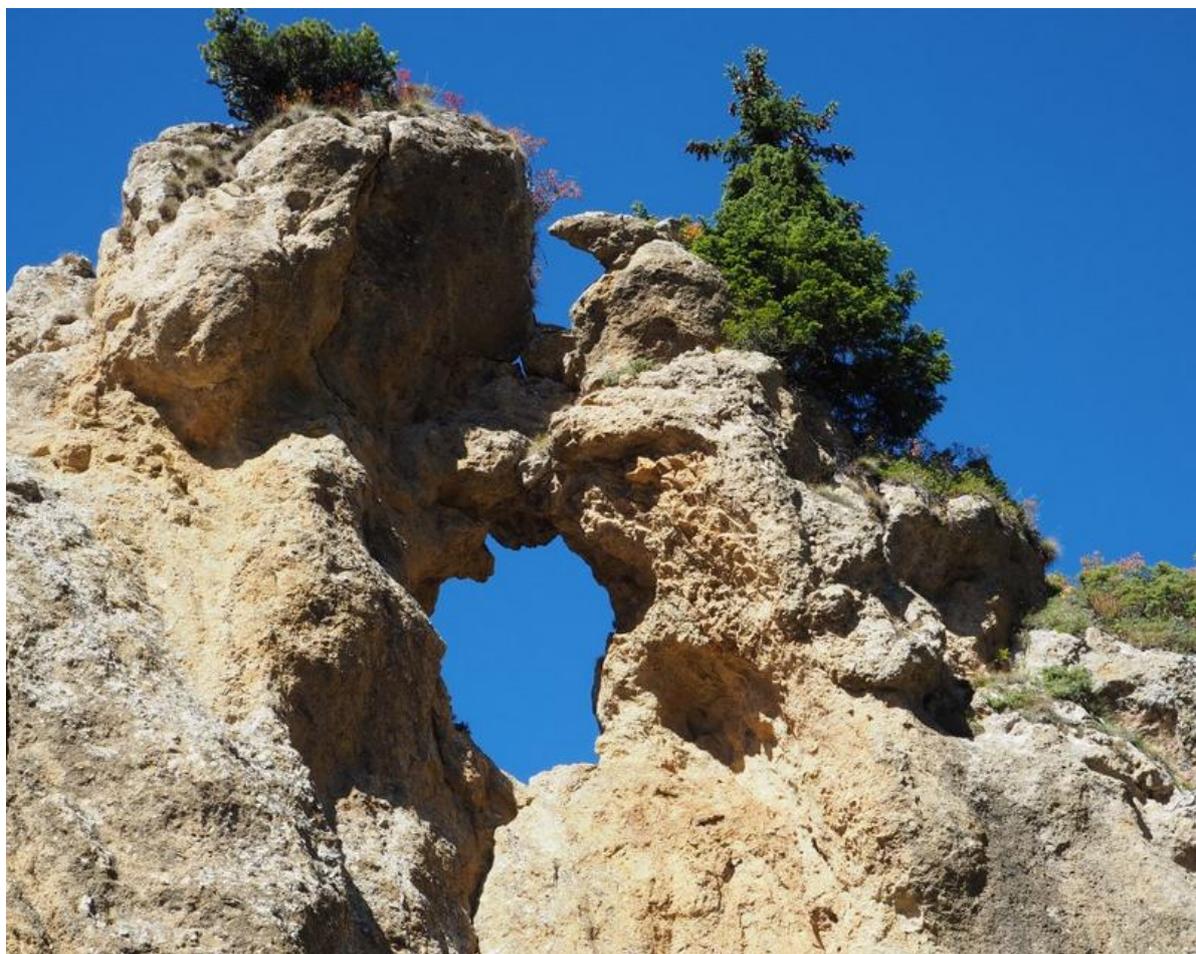
Vous avez dit *dolomie* ou *Dolomites* ? Et, sommes-nous au cœur des Alpes italiennes, récemment classées par l'UNESCO au Patrimoine mondial ou dans la zone corticale du massif des Ecrins ? La dolomie : dans mes cours de géologie, j'avais appris que cette roche sédimentaire composée de dolomite et de calcite donne des formes singulièrement capricieuses (latin capra, chèvre) : reliefs ruiniformes, aiguilles, tourelles, champignons, silhouettes anthropomorphes, figures bestiales ou encore des arches...



En escaladant, depuis Gragnolet, un sentier très sauvage, oublié et plus répertorié sur les cartes actuelles, je devenais cette chèvre, aux fantasques humeurs, promenant son insociabilité légendaire : la métamorphose d'un dieu Pan dans sa guerre des Titans : l'Arche de Vet (1700 m) et la Tête de Vet (2162 m). Cette chèvre sans doute traquée par tous les égophages du Valbonnais paraîtra-t-elle digne à Jupiter d'avoir une place parmi les astres ?



A la cote 1700, je quitte ce sentier de chèvre, rocailleux en diable, pour traverser de raides pentes herbeuses. L'arche est là, magique et fascinante à 1720 m d'altitude.



Il y a quelques années, j'avais aperçu cette Belle Dame, en face depuis la montagne du Gargas, au pied d'un triangle de dolomie altérée jaune, contrastant avec ses alentours d'un vert profond et presque sombre. <http://geologie-patrimoine-matheysine.fr>



Cette apparition mystérieuse m'intriguait : la Belle Dame, en sage et discrète personne, n'offrait que son profil à ma curiosité. Je me fis la promesse d'aller, un jour, la rencontrer en face à face.

A l'instar de mes amis anglais, j'ai toujours confondu la *dolomie*, qui en temps que roche est rarement pure, et la *dolomite*, le minéral, carbonate double de calcium et de magnésium. Le site dont j'ai extrait quelques clichés, a eu le souci d'offrir au non-initié que je suis, une vulgarisation des sciences géologiques et leurs arcanes. En quittant, sans me retourner, ce site pittoresque, « *relief ruiniiforme produit par cargneulisation des dolomies* », je ressentis l'ivresse d'un chamois indompté en rejoignant parmi les rochers la cote 1850, puis le sentier qui redescend sur Entraigues. Un peu jalouse, la Belle : les cargneules de la Pierre Percée, découpées en une arche naturelle, furent classées parmi les « sept merveilles du Dauphiné » !



<http://www.michel-mounier.fr/>

Chantelouve : Marcel Vieux, généalogiste et historien local, a transcrit entre 1990 et 1991 un précieux témoignage de la vie de nos aïeux sur la commune de Chantelouve, relaté par Jean Joubert-Ainarde, maire pendant une vingtaine d'années. Le document original émanait d'Etienne Bos du Périer et a été écrit au début du XIX^e siècle. Nous avons commencé sa publication dans notre N°106. Voici la suite...

SIARD qui est bien peu productive lequel dans un tems avait fait
comme les successeurs l'avait défrichés et s'était prevalu ...

Pa.61.

egalement d'une grandissime blache qu'il fait respecter aujourd'hui
comme une propriété qui lui est acquise .

Il en est de même du Plainet, j'ai vu dans mon jeune age de
garder les vaches des habitants dans son contenu, qui est considéra-
ble, le normé Jacob VILLARET commença le premier de fouir ou piocher
les parties qui longent le ruisseau du Buße, il s'en dégouta quelques
années après et finit par l'abandonner .

Jean JOUBERT-Cotton ayant éprouvé une dilapidation dans ses
affaires occasionnée par des pertes de bestiaux, de mauvais marchés,
nombreuses faillite, d'inconduite ext;ext.. de manière qu'ayant dissipé
son bien qui consistait en des immeubles superbes se voyant réduit
dans une extrémité insupportable il s'attacha à eyssarter le pied dudi
Plainet et successivement la partie délaissée par ledit Jacob, Cotton
y fit des travaux incessants et entre autre un canal d'irrigation qui
prenait l'eau de la source du Buße, et venait arroser la partie du
Plainet qui penche contre la Côte du Buße, voyant prospérer le fruit
de ses travaux encouragé d'ailleurs par le besoin, il entrepris d'y
faire construire une grange à l'effet de laquelle il y traîna ce
porta les bois nécessaire à sa construction, le défaut de moyen pecu-
niaires fit avorter son entreprise et les bois y pourrissent .

Cette circonstance défavorable ne le rebuta pas, il continua
d'années en années d'eyssarter

P.62.

progressivement, sans que la commune daignât s'opposer sous aucun
rapport à son anticipation .

La révolution étant survenue et par conséquence l'établisse-
ment des sections, Cotton alors sollicita le chargement des eyssards qu'il
avait fait au Plainet, mais comme la loi exigeait qu'on eût eue la
jouissance d'un laps de tems de quarante ans pour avoir acquise la
propriété, Cotton n'était donc pas fondé de requérir le chargement il
ne pouvait que le solliciter.

Cependant par des considérations que je partageai il faut
l'avouer comme beau-frère, d'un homme privé de tous moyens d'existence,
défunt Pierre FAURE-Guillet, qui était alors maire, lui était aussi
parent par alliance, le S^r DUSSEY son cousin germain, son voisin,
d'ailleurs possédant déjà alors une partie des immeubles de Cotton,
le S^r défunt Claude FAURE de la Chalp, comme par bien intéressé,
d'ailleurs bon israélite, en un mot le S^r feu Antoine COSTE qui
souscrivait facilement à la volonté des autres commissaires lui était
aussi parent, il fut donc délibéré de le charger .

Cotton demandait qu'on voulut le charger de trente setterées a quoi les commissaires susdit ne répondaient rien, j'étais le secrétaire et en outre le procureur de la commune, je fus le premier a entre mon vœux et malgré l'attachement que j'avaie pour Cotton, je ...

F.63.

fut d'avis qu'il ne fallait en reconnaître que peu de setterées, enfin on lui en parla autent que je puisse me rappeler de quatre a six setterées qu'il est facile de s'en convaincre par les états de section:

Qu'en est-il résulté le pauvre Cotton eshardi de notre opération continua de plus en plus a piocheret a s'agrandir et cela pendant une huitaine d'années, mais étant devenu vieux et pour ainsi dire infirme en raison de ses maladies rhumatismales provoquées pour avoir couché sur la terre si souvent au Fleynet, il fut obligé de cesser l'insupportable entreprise de s'agrandir toujours, attendu que sa famille ne voulait pas le secorder ny lui aider a y défricher ce que voyant il prit un autre parti par lequel il pouvait facilement s'agrandir sans beaucoup de peine et le voici :

Il allait régulièrement tous les jours au Fleynet et y restait jusqu'au soir a supposer qu'il n'y coucha pas et avec sa pioche ou comme nous disons son Fessou a manche long pour ne pas tant se courber, il en donnait quelques coups de terre en terre pour former des creux ou rayes dans le gazon pour marquer disait-il aux bergers jusques ou il se proposait de s'approprier pour en former un pré, en leur défendant de ne pas laisser dépasser à leurs bestiaux les marques dont-il s'agissait a peine de coup de son fessou dont-il les menacé .

Les bergers qui ordinairement n'étaient que des jeunes enfants se conformaient a ses défenses pourvu foix qu'il fut présent, au lieu qu'a son insu ils ne respectaient pas absolument sa prétendue propriété laquelle néanmoins allait en augmentant progressivement d'années en années

F.64.

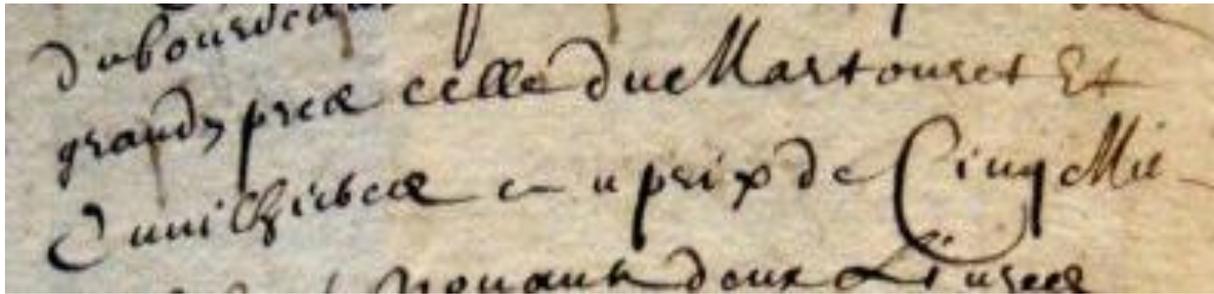
en pratiquant toujours la meme methode soit par lui-même ou par un de ses enfants qui gardait un petit troupeau de vache-giede aux environs lequel il amenait le soir pour le faire jaser dans le vue d'engraisser les anticipations annuelles, et ainsi continuant il parvint de s'approprier toute la montagne qu'il distingue par plusieurs énumérations, comme le pied, l'acotté, le centre, les rivas, la tourneyre ext.ext...

Croiras t-on qu'il en fut décelors le possesseur sans troubles non, les bergers jaloux avec raison d'être privé d'un pacquérage si agréable si fertile et si commode, faisaient de terre a autres a son insu des versées avec leurs troupeaux qui lui dévoraient dans un

(A suivre)

Les « Coulinières » : au XVII^e siècle les « Cunilhières »

Dans un procès verbal de l'assemblée de la communauté de Valbonnais, réunie le 7 juillet 1650, trois pièces aiguillonnent notre curiosité : les grands champs, Martouret et Cunilhières. Dans *La Gazette du Valbonnais N° 41* nous avons fait le procès de ce « Martouret » à charge et à décharge (autrefois, un tas d'immondices et de décombres). Aujourd'hui, c'est le tour des « Cunilhières », rebaptisées jusqu'à nos jours les « Coulinières ».



Dans « Les Alleman et la seigneurie de Valbonnais » paru en 1939, Charles Freynet présente des extraits de prise de possession par Lesdiguières des seigneuries de Valbonnais et autres places : « toutes chasses de lièvres, cunils, perdrix en tout le mandement du dit Valbonnais appartiennent au dit seigneur ». Cependant les sujets « sont en coutume et puissance de chasser audit mandement les chamois, sangliers, grosses bêtes sauvages, comme ours, aigles, loups et toutes autres bêtes de rapine ».

La découverte d'un cimetière gaulois en 1858 au Vaudreuil (Eure) réveille notre attention. Assis sur un tertre, depuis longtemps émergé des eaux, le site « se nomme aujourd'hui la Conninière ou la Coulinière. Il s'appelait autrefois la Garenne, nom précieux en archéologie ». (Revue de la Normandie, Volume 4, p. 202). Si l'on en croit l'abbé Cochet, auteur de cette note, nous avons là un bon indice archéologique, valable partout en France, même à Valbonnais. Au lieu-dit les « Cunilhières », au-dessus des terres autrefois inondables de « Rivière » des fouilles exhumeraient peut-être des ossements et antiquités gauloises, des urnes funéraires romaines, des sarcophages de pierre, au bord de cet ancien chemin qui reliait Valbonnais à Entraigues.

En attendant d'y découvrir éventuellement une nécropole à incinération ou un cimetière gaulois indigène, j'y vois une garenne médiévale, liée à un privilège seigneurial, destinée à l'élevage de *Oryctolagus cuniculus* en semi-liberté. Nos pauvres paysans avaient sans doute la permission d'y poser quelques lacets ou collets, en vertu d'une coutume immémoriale, à l'instar du droit de pêche. Ces garennes, ces mottes à cunils, avec terriers et clapiers, où pullulaient nos lapins sauvages étaient parfois appelées *connilières*, de l'ancien français *connil*, lapin (du latin *cuniculum*), d'où un grand nombre de microtoponymes comme la *Conilhière* à Alès et à Pont-Saint-Esprit (Gard).

En occitan, le lapin se traduit par *conilh* et la garenne par *conilhiera*. En 1223, à Alès, le quartier de *La Conilhière* se nommait *conilhiera*. Dans la bibliographie des dictionnaires patois galloromans (1550-1967) publiée à la librairie Droz à Genève en 1967, la page 33 trace la frontière linguistique entre les domaines francoprovençal et occitan : « (Valbonnais, Valjouffrey et la vallée de la Malsanne étant occitans).